

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-MARCEL

DEC- 44-2026

TRAVAUX DE RENFORCEMENT DU PLANCHER DE L'ANCIEN ORANGE BLEUE - MARCHÉ 262 503

AVENANT N°1 – GROS ŒUVRE - PLÂTRERIE / PEINTURE - ÉLECTRICITÉ

ENTREPRISE DBTP – SAMAG - LOREAU

Michel RONFARD, Maire de la commune de Saint Marcel,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 avril 2026 me donnant délégation pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu la décision n°DEC-22-2026 du 19 mai 2026, portant attribution des lots n°1, n°2, n°3, n°4, n°6 et n°7 du marché N°262 503, relatif aux travaux de renforcement du plancher de l'ancien Orange Bleue à :

- Lot 1 – Gros œuvre – Société DBTP, pour un montant de 27 749,89 € HT, soit 33 299,86 € TTC,
- Lot 2 – Plâtrerie / Peinture – Société SAMAG, pour un montant de 19 500,00 €, soit 23 400,00 € TTC,
- Lot 3 – Electricité – Société LOREAU, pour un montant de 24 969,80 € HT, soit 29 963,76 € TTC,
- Lot 4 – Menuiseries Ext – Société PRIOR, pour un montant de 10 200,00 € HT, soit 12 240,00 € TTC,
- Lot 5 – Non attribué,
- Lot 6 – Faux plafond – Société ISOPLAC, pour un montant de 3 500,00 € HT, soit 4 200,00 € TTC,
- Lot 7 – Sol souple – Société MALLET, pour un montant de 2 580,00 € HT, soit 3 096,00 € TTC,

Le montant du marché pour 6 lots attribués sur 7 s'élève à 88 499,68 € HT, soit 106 199,62 € TTC,

Vu la décision n°DEC-31-2026 du 26 juin 2026, portant attribution du lot n°5 "Plomberie/Chauffage" du marché N°262 503, relatif aux travaux de renforcement du plancher de l'ancien Orange Bleue, à la société SE2C, pour un montant de 4 197,50 € HT, soit 5 037,00 € TTC,

Le montant total du marché pour les 7 lots attribués s'élève à 92 697,18 € HT, soit 111 236,62 € TTC

Considérant qu'il est nécessaire d'établir un avenant au marché afin d'acter les plus-values et les moins-values au marché,

D É C I D E :

Article 1^{er} : Est acceptée la signature de l'avenant n°1 du marché N°262 503 relatif aux travaux de renforcement de plancher de l'ancien Orange Bleue pour les lots :

- Lot 1 – Gros œuvre – Société DBTP sise, 701 route de Louhans – 71380 EPERVANS,
- Lot 2 – Plâtrerie / Peinture – Société SAMAG sise 9, rue des Alouettes – 71100 SAINT REMY,
- Lot 3 – Electricité – Société LOREAU, sise 42, rue de Decize – 71200 LE CREUSOT.

Article 2 : Les montants du marché modifié se déclinent de la manière suivante :

- Lot 1 – Gros œuvre – Société DBTP – Montant : 4 879,02 € HT, soit 5 854,82 € TTC, ce qui représente une augmentation de 17.58% par rapport au marché initial.
- Lot 2 – Plâtrerie / Peinture – Société SAMAG – Montant : 3 613,78 € HT, soit 4 336,54€ TTC, ce qui représente une augmentation de 18.53% par rapport au marché initial.
- Lot 3 – Electricité – LOREAU, – Montant : 7 829,00 € HT, soit 9 394,80 € TTC, ce qui représente une augmentation de 31.35% par rapport au marché initial.

Soit une augmentation de 16 321,80 € HT soit 19 586,16 € TTC ce qui représente un montant global de 109 018,98 € HT soit 130 822,78 € TTC (soit une augmentation globale de 17,60%).

Article 3 : Les autres articles du contrat restent inchangés.

Article 4 : Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Saint-Marcel et Monsieur le Comptable du Service Gestion Comptable de Chalon-sur-Saône, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 5 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à dater de sa notification.

Fait à Saint-Marcel, le 30 septembre 2026

Le Maire,

Signé : Michel RONFARD

Pour copie conforme,
Michel RONFARD
Maire,

